Décision n° EI-2026-30 portant sur l'accréditation du Master en droit, École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2025_CONV14 PCQ.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 30 septembre 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le Master en droit délivré par l'École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

Critère 1 : la politique et la caractérisation de la formation

Le programme de master en droit bénéficie d'un positionnement stratégique judicieux et présente un intérêt professionnel certain. Son principal atout réside dans sa capacité à faire le lien entre la formation juridique de haut niveau et les besoins du ministère de l'Intérieur et des institutions publiques. Ce lien est renforcé par une structure axée sur la rédaction d'un mémoire, une équipe enseignante qualifiée et des thèmes abordant des questions juridiques concrètes telles que la justice pénale, le droit administratif, les marchés publics, la protection des droits de l'homme, la corruption et la cybercriminalité. Dans le même temps, l'impact mesurable des partenariats, la dimension comparative et internationale du programme d'études, ainsi que les liens entre les travaux de mémoire, les structures de recherche et les productions universitaires restent insuffisamment visibles au niveau du programme. Le programme devrait également définir plus explicitement son positionnement académique à la croisée du droit, de la sécurité et des institutions publiques. Cela permettrait de le distinguer plus clairement tant d'un master général en droit que d'une formation professionnelle interne.

Critère 2 : l'organisation pédagogique de la formation

Le programme de master en droit offre une structure pédagogique cohérente, de solides ressources documentaires et numériques, ainsi qu'une organisation parfaitement adaptée aux professionnels en activité. Ses principaux atouts résident dans la combinaison de modules juridiques de haut niveau, d'une structure axée sur la thèse, d'un accompagnement académique, d'une formation aux méthodes de recherche et d'un

accès à des ressources pédagogiques spécialisées, qui, ensemble, répondent aux besoins des étudiants en activité. Le programme témoigne également d'une volonté manifeste de diversifier les pratiques pédagogiques par le biais de méthodes actives, d'un apprentissage par cas, d'activités axées sur la simulation et du développement prévu de modules en anglais et consacrés à l'entrepreneuriat. Les principaux points à surveiller concernent l'utilisation régulière et l'impact mesurable de ces outils pédagogiques, en particulier la rédaction juridique, les simulations et les études de cas. Le programme devrait également renforcer la traçabilité des améliorations résultant de l'évaluation des acquis d'apprentissage, des retours d'expérience des étudiants, de l'évaluation des mémoires et de l'analyse de l'expérience professionnelle, afin de démontrer plus clairement en quoi les choix pédagogiques contribuent à la réussite des étudiants et à l'amélioration continue.

Critère 3 : le parcours des étudiants de la formation

Ce programme offre un parcours cohérent et adapté aux besoins professionnels des professionnels en activité dans les secteurs juridique et de la sécurité. Ses principaux axes de développement sont l'analyse de la baisse du nombre de candidatures, la diversification de la population étudiante et la mise en place d'un tableau de bord solide couvrant les candidatures, les admissions, les inscriptions, le genre, la nationalité, l'établissement d'origine, les taux de réussite, les abandons, la rédaction des mémoires, les promotions, la poursuite des études, les retours d'expérience des employeurs et l'utilisation professionnelle des résultats des mémoires. Dans la mesure où les contraintes de confidentialité le permettent, des indicateurs agrégés non sensibles devraient être mis à disposition afin de favoriser la transparence et l'amélioration continue.

Critère 4 : le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le programme bénéficie d'un cadre réglementaire solide, d'une direction engagée et d'une culture d'amélioration continue en plein essor. Sa gestion s'appuie sur des règlements officiels, des procédures de thèse, des responsabilités académiques clairement définies, un soutien administratif et des mécanismes d'assurance qualité adaptés à un programme récent et de taille modeste. Le programme a également démontré sa capacité à agir sur les axes d'amélioration identifiés, comme l'illustrent les changements prévus concernant le droit international, le droit commercial, les modules optionnels et la validation des thèses. Son principal défi ne réside plus dans l'existence de procédures, mais dans la démonstration de leur efficacité à long terme. Les principaux points à surveiller concernent le suivi fondé sur des données, l'impact des retours d'expérience des parties prenantes, la clarification des procédures en matière d'éthique de la recherche et l'adéquation des ressources académiques, de recherche et d'assurance qualité pour les développements futurs, en particulier tout doctorat en droit. Le programme devrait donc s'orienter vers une approche de gestion davantage fondée sur des données probantes, en montrant comment les règlements, les travaux des comités, les retours d'expérience des étudiants et des diplômés, les contributions des employeurs et l'évaluation des acquis d'apprentissage ont conduit à des décisions documentées, à des actions de suivi et à des améliorations mesurables du programme.

Article 2

Le Master en droit délivré par l'École supérieure, Académie de police – Ministère de l'Intérieur, Doha, État du Qatar est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Traduire les partenariats internationaux en résultats académiques concrets et renforcer la dimension internationale et comparative du programme d'études, grâce à des professeurs invités, des séminaires conjoints, des programmes de mobilité virtuelle formalisés, des thèses en co-direction et des modules de droit comparé dans des domaines tels que le droit international public, les droits de l'homme, le droit anticorruption, la cybercriminalité et les marchés publics.
- Accroître la diversité des étudiants par un recrutement ciblé de femmes et, dans la mesure du possible, d'étudiants non qatariens issus d'établissements partenaires du Golfe et du monde arabe.
- Analyser la baisse du nombre de candidatures et définir des mesures visant à maintenir la sélectivité et l'attractivité de l'établissement.
- Développer un tableau de bord consolidé des données couvrant les candidatures, les admissions, les inscriptions, la répartition par genre, la nationalité, les taux de réussite, les abandons, la finalisation des mémoires, les diplômés, l'évolution de carrière, les retours d'expérience des employeurs, la réalisation des acquis d'apprentissage et les preuves des actions d'amélioration mises en œuvre.
- Développer les méthodes d'enseignement expérientielles par le biais de simulations, de tribunaux fictifs, d'ateliers basés sur des études de cas et d'exercices de rédaction juridique liés à des problèmes institutionnels réels.
- Renforcer la visibilité de la recherche en reliant plus systématiquement les sujets de thèse à des publications, à la diffusion des résultats de recherche, à des projets de recherche pérennes et à des réseaux de recherche reconnus au niveau national ou international. Cela pourrait également contribuer à clarifier l'identité académique distinctive du programme autour du droit, de la sécurité, des institutions publiques et de la gouvernance.
- Renforcer les capacités académiques avant le lancement d'un programme de doctorat en droit, notamment par le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs, la planification de l'encadrement, la mise en place de procédures d'éthique de la recherche, le soutien à la publication et l'analyse comparative externe des thèses.
- Veiller à ce que le conseil consultatif et les comités d'évaluation périodiques se réunissent régulièrement et à ce que leurs recommandations soient officiellement consignées, suivies et associées à des modifications documentées du programme.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 30 septembre 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER